



Le tournoi de la Plume d'Or aura lieu les 17 et 18 juin 2017 au Palais des Victoires de Cannes. Le Badminton Club de Cannes est heureux de vous accueillir pour cette deuxième édition. Le plateau de jeu sera constitué d'au moins 7 terrains en Taraflex.

Art. 1 : Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement. L'inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

Art. 2 : Cette compétition se déroule selon les règles de la FFBaD. Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBaD sera exigée sur les terrains.

Art. 3 : Cette compétition est placée sous l'autorité du Juge-Arbitre : Julien GOLIES. Ses décisions seront sans appel.

Art. 4 : Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la FFBaD ne faisant objet d'aucune suspension et de catégories minimales, cadets, juniors, séniors et vétérans. Les tableaux proposés seront : Simple Dame (SD), Simple Homme (SH), Double Dame (DD), Double Homme (DH) et Double Mixte (DM). Les SD, SH et DM se dérouleront le samedi. Les DD, DH et toutes les demi-finales et finales se dérouleront le dimanche.

Art. 5 : Les tableaux représentés lors de la compétition se dérouleront en poules puis en élimination directe pour les sorties de poules, si le nombre d'inscrits le permet (sauf avis contraire du Juge-Arbitre).

Art. 6 : Seuls sont autorisés à s'inscrire les joueurs d'un classement dans les tableaux désirés égal ou inférieur à la série N2. Les inscriptions doivent se faire dans la série correspondant au classement du joueur (ou au classement du meilleur joueur de la paire). Un sur-classement exceptionnel pourra être accordé, sur décision du Juge-Arbitre et avec l'appui d'un cadre technique de badminton (lettre attestant le niveau du joueur concerné).

Art. 7 : Les participants s'engagent à être disponibles pour les 2 jours de compétition. Rappel : Les tableaux ne seront ouverts qu'à partir de quatre inscrits (en-deçà les organisateurs, en accord avec le Juge-Arbitre et les intéressés, pourront proposer une formule de remplacement).

Art. 8 : Les organisateurs, en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit (dans le cadre réglementaire fédéral) de modifier les poules et/ou les tableaux, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi (suppression de tableaux, association de séries, tableaux à élimination directe).

Art. 9 : Les horaires des matches seront affichés dans la salle à titre indicatif. Les joueuses et joueurs devront se tenir prêts 60 minutes avant l'heure de leurs matches. Tout joueur qui souhaite s'absenter pendant la compétition devra prévenir le Juge-Arbitre sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

Art. 10 : Les joueurs auront droit à 3 minutes de préparation à partir du moment où leur match aura été appelé. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que les accessoires nécessaires pour son match. Le temps de repos entre 2 matchs sera au minimum de 20 minutes.

Art. 11 : Les volants sont à la charge des joueurs (à part égale). En cas de litige, le volant officiel plume est le RSL grade 3, le volant officiel plastique est le Yonex Mavis 500. Ces volants seront en vente sur place au prix de 20 euros pour les RSL grade 3 et de 15 euros pour les Yonex Mavis 500.

Art. 12 : Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Les finales seront arbitrées dans la mesure du possible.

Art. 13 : Les vainqueurs et finalistes de chaque catégorie seront récompensés par des lots ou des bons d'achats. La remise des récompenses d'une catégorie s'effectuera immédiatement après que le dernier match de cette catégorie ait été disputé.

Art. 14 : Les droits d'engagement sont de 15 € pour un tableau et 20 € pour 2 tableaux. La date limite des inscriptions est fixée au 4 Juin 2017. La composition des tableaux est fixée au 11 Juin 2017. Aucun remboursement ne sera effectué après cette date sauf en cas de forfait justifié auprès de la Ligue PACA de Badminton, conformément au règlement des forfaits affiché dans la salle (une copie du justificatif devra être envoyée à l'organisateur).

Art. 15 : Le partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir par écrit l'organisateur de son choix de nouveau partenaire ou de sa non-participation.

Art. 16 : Les inscriptions seront enregistrées suivant leur ordre d'arrivée (le cachet de la poste faisant foi). Pour être prises en considération, elles devront être adressées par courrier et accompagnées du règlement des droits d'engagement. En cas de surnombre d'inscriptions, la priorité sera donnée aux premiers inscrits.

Art. 17 : Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagement non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le joueur en cause. Seul un responsable adulte du club pourra, le jour du tournoi, contester auprès du Juge-Arbitre.

Art. 18 : L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre principal avant son premier match du tournoi.

Art. 19 : Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.

Art. 20 : Le présent règlement sera affiché dans la salle à proximité des tableaux d'affichage.

Art. 21 : Les séries représentées seront : N2-N3, R4-R5, R6-D7, D8-D9, P-NC.

Le badminton Club de Cannes,
Yseult Janray

Le Juge Arbitre,
Julien GOLIES
Le 10 avril 2017